



## Question cpe et démission employeur

Par **yann77**, le **08/10/2008** à **13:53**

Bonjour,

J'ai une question concernant ma femme actuellement en Congé Parental d'Education jusqu'au 20/02/2009

Elle ne souhaite pas réintégrer son poste et a eu une réponse positive pour un autre travail plus proche de notre domicile

La question est de savoir si le préavis, qui est de un mois, peut être, au pire, inclus dans cette période de congé parental

Bien entendu, dans la lettre qui sera envoyée à l'employeur, une demande de non accomplissement de préavis sera demandée

Cette question s'applique donc au cas où l'employeur refuse

Bien entendu, les démarches auprès de la CAF seront faites dans la foulée

Je vous remercie par avance de bien vouloir nous éclairer car son nouvel employeur demande, si possible, une présence dès le 15/10/2008